

APR2S

41 rue de Matignon
64340 Boucau
E-mail : contact@apr2s.fr
Tél : 0533092831

Maintien et Actualisation des Compétences d'Agent de Prévention et de Sécurité

Créé le 15 mars 2022, Version 22.1, mis à jour le 9/05/2022



N° d'autorisation d'exercice CNAPS : FOR-064-2027-02-10-20220804144
N° d'agrément ADEF : 6420100701

Le MAC APS permet de maintenir ses compétences professionnelles et de justifier de l'aptitude professionnelle pour le renouvellement de la carte professionnelle délivrée par le CNAPS.

Durée : 31.00 heures (4.00 jours) à raison de 8 heures par jour.

Nature de l'action de formation

Action de formation

Profils des stagiaires

- Toute personne souhaitant renouveler sa carte professionnelle pour continuer d'exercer les fonctions d'agent de prévention et de sécurité.
- Le stage s'effectue dans un délai de six mois avant l'échéance de validité de la carte professionnelle.

Nombre de participants

De 4 à 12 personnes.

Prérequis

- Être âgé de 18 ans minimum.
- Être titulaire de la carte professionnelle délivrée par le CNAPS.

Lieu et modalités d'accès

- Inter-entreprise : APR2S - Salle Eguzki 41 rue de Matignon 64340 Boucau

Modalités de financement

Plusieurs modes de financement vous permettent d'accéder à nos formations en tant que salarié via votre entreprise ou en tant que particulier (salarié, demandeur d'emploi ou indépendant). Pour en savoir plus, merci de nous contacter.

Délais d'accès

Un délai minimal de quinze jours est nécessaire entre la demande et le début de la formation (estimation) selon le nombre de stagiaires.

Votre contact

Mme POUDENS Amandine - contact@apr2s.fr | 0533092831

Objectifs pédagogiques

- Effectuer les tâches minimales communes à toutes les entreprises de sécurité en surveillance humaine et électronique, télésurveillance et vidéoprotection, protection rapprochée, sûreté aéroportuaire, transport de fonds.
- Exercer le métier d'agent de prévention et de sécurité : protéger, alerter et secourir pour assurer la sécurité des biens et des personnes.
- Gérer les événements, effectuer les palpations de sécurité et l'inspection visuelle des bagages.
- Se maîtriser pour agir de manière appropriée dans les situations à risques aggravées.

Programme de la formation

- Gestes élémentaires de premiers secours, 7 heures
 - Être capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail.
 - Être capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise.
- Cadre juridique d'intervention de l'agent privé de sécurité, 4 heures

APR2S | 41 rue de Matignon Boucau 64340 | SIRET : 81040369100027 | N° de déclaration d'activité : 75640475864 (Après du préfet de la région: Nouvelle-Aquitaine). Ce numéro ne vaut pas agrément de l'État. N° d'autorisation d'exercice CNAPS : FOR-064-2027-02-10-20220804144
N° agrément ADEF : 6420100701

- Actualisation des connaissances relatives aux grands principes encadrant le métier d'agent privé de sécurité et la déontologie professionnelle
- Compétences opérationnelles générales, 7 heures
 - Gérer les conflits;
 - Maîtriser les mesures d'inspection-filtrage.
- Compétences opérationnelles spécifiques : prévention des risques terroristes, 13 heures
 - Définir les risques terroristes et connaître les différentes menaces terroristes ;
 - Connaître les niveaux de risque associés au terrorisme ;
 - Connaître les différents matériels des terroristes ;
 - Savoir développer ses réflexes en matière de prévention et de sécurité face aux menaces terroristes ;
 - Détecter et prévenir : les bons réflexes face aux menaces terroristes ;
 - Savoir entretenir sa culture de la sécurité ;
 - Se protéger soi-même ;
 - Protéger les autres ;
 - Alerter les forces de l'ordre et faciliter leur intervention ;
 - Faciliter l'intervention des forces de l'ordre ;
 - Sécuriser une zone ;
 - Identifier le risque de blessures en rapport avec le danger ;
 - Notions de secourisme "tactique" ;
 - Alerter les secours.

Organisation de la formation

Formateurs

Nos formateurs sont tous des spécialistes dans leurs domaines d'interventions et nous avons à cœur de vous proposer des formations adaptées, orientées vers l'humain, la réussite et l'efficacité.

Méthodes pédagogiques et techniques

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques.
- Mise en situation de cas concrets.
- PC Sécurité équipé de moyens opérationnels
- Matériel de secourisme conforme au référentiel de l'INRS
- Système de Sécurité Incendie.
- Système de pointage et d'enregistrement des rondes.
- Centrale d'alarme intrusion.
- Système de vidéosurveillance dédié.
- Matériel d'extinction incendie et bac écologique pour instruction pratique.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence.
- Questions orales ou écrites (QCM).
- Mises en situation.
- Formulaire d'évaluation de la formation.
- Certificat de réalisation de l'action de formation.
- Évaluation des acquis au cours de la formation.

Sanction de la formation

Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Carte professionnelle délivrée par le CNAPS.

Carte SST délivrée par l'INRS.

APR2S

41 rue de Matignon

64340 Boucau

E-mail : contact@apr2s.fr

Tél : 0533092831

Maintien et Actualisation des Compétences d'Agent de Prévention et de Sécurité

Créé le 9 mai 2022, Version 22.1, mis à jour le 5/05/2022



L'agent de prévention et de sécurité exerce ses missions au sein de sociétés de sécurité privée (entreprises prestataires répondant à des besoins chez des donneurs d'ordre), d'entreprises (emploi direct dans des services internes de sécurité), dans les structures d'hébergement ou de soins en contact avec différents intervenants et institutionnels (publics, police, gendarmerie, pompiers, ...).

Équivalences, passerelles, suite de parcours et débouchés : www.certificationprofessionnelle.fr. Recherche libre par certification.

Durée de validité: 5 ans.

Tarif

440.00€ nets de taxes / personne. L'organisme de formation atteste être exonéré de TVA, en application de l'article 261.4.4.a du Code Général des Impôts.

Selon le nombre de stagiaire pour un même client et le lieu de formation (intra-entreprise / inter-entreprise) nous pouvons personnaliser notre offre. Les éventuels frais de déplacements, d'hébergement et de restauration du stagiaire ne sont pas compris. Ils sont exclusivement à la charge du client/stagiaire.